

# CREUSE GRAND SUD

## Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



### DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 113

### CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE D'AUBUSSON POUR LE PONT DE LA REBEYRETTE

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-la-Montagne, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 9 novembre 2023.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; BŒUF Jacques ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; CHABANT EVELYNE à JOSLIN Jean Louis ; ESTERELLAS PHILIPPE à NICOUX Renée ; DEBAENST CATHERINE à CHEVREUX Laurence ; LABOURIER Dominique à Corinne PENAUD ; MERIGOT Pascal à BŒUF Jacques.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** BAUCULAT Annick ; DEPEIGE Monique.

C BIALOUX présente le rapport suivant.

Afin de finaliser ce projet tout en conservant l'enveloppe de travaux et la DETR associée, la Commune d'Aubusson a été sollicitée en vue de mettre en place le marché de travaux par délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les travaux consistent en la réfection de la voirie du pont de la Rebeyrette : raboutage de la voie, couche d'accrochage, mise en œuvre d'enrobés chauds BBSG 0/10 ainsi que toutes les sujétions nécessaires.

C'est pourquoi, il est apparu pragmatique de lui confier la maîtrise d'ouvrage desdits travaux estimés à 45 000 € TTC par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe.

La Commune assure la mise en œuvre de l'opération en qualité de maître d'ouvrage délégué : elle a la responsabilité de recruter le prestataire et/ou fournisseur, procéder aux commandes, réceptionner les opérations, rémunérer le prestataire, déposer les autorisations administratives complémentaires le cas échéant, procéder à toutes les vérifications sur les ouvrages et réseaux enterrés, assurer la sécurité du chantier, etc.

La Commune effectue les travaux et paie l'entreprise. Elle assume cette mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à titre gracieux. La Communauté rembourse les travaux à la Commune et perçoit le FCTVA et la DETR.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 43**

**Adopté à l'unanimité des votants**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune d'Aubusson pour les travaux d'aménagement de voirie du pont de la Rebeyrette, jointe en annexe,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à la signer.

Ainsi fait et délibéré le 16 novembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIÉE le



Valérie BERTIN,  
Présidente

